



Expulsion de mon ex mari suite à la non conciliation

Par **Rosecmoi**, le **13/03/2020 à 13:46**

J'ai entamé une procédure de divorce 2 ans après être parti de chez moi car mon mari ne voulait pas divorcer. Il n'est pas venu à la conciliation et J'ai obtenu par le juge le droit de retourner chez moi à titre gratuit à partir du 15 mars 2020. Il ne veut pas partir !! Que dois je faire ?

Par **youris**, le **13/03/2020 à 13:55**

bonjour,

si la cessation volontaire de la communauté de vie entre les conjoints a duré plus de 2 ans, il existe le divorce pour altération définitive du lien conjugal.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568>

salutations